

Cadre réservé à l'École

Date de dépôt : ----/----/---- montant espèce (au moment du dépôt de la fiche): _____ € Niveau: _____

DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom : Prénom : Age :ans

Adresse : Tél. Mobile* (obligatoire) : __ / __ / __ / __ / __

Ville :

Autres à préciser (ex : problème médical) :

➤ **ETIEZ-VOUS INSCRIT (E) A L'ECOLE L'ANNEE DERNIERE ?**

Oui si oui joignez une photocopie du bulletin scolaire Non

➤ **LE NIVEAU D'ARABE POUR LES NOUVEAUX ELEVES : (cocher la bonne réponse) *un test de positionnement sera proposé le jour de la validation définitive à l'élève.**

Débutant absolu A déjà validé des cours d'arabe dans un autre établissement*

➤ **DATE D'INSCRIPTION :**

Tous les Weekend de Septembre après la prière de l'Asr

➤ **CAUCHEZ VOS PREFERENCES : CHOIX NUMERO 1 CHOIX NUMERO 2**

Samedi M Samedi AM Dimanche M Dimanche AM Mercredi M Mercredi AM

➤ **DROITS DE SCOLARITE**

• **Encaissement des droits de scolarités :**

1^{er} versement en espèces = au moment de l'inscription

2^{ème} versement en chèque = à encaisser en janvier 2023

3^{ème} versement en chèque = à encaisser en Mars 2023

Tous les droits se seront acquittés (espèces+2 chèques) le moment de l'inscription

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Inscrivez le nom de l'élève au dos des chèques afin de les identifier

Année 2022/2023	Nombre d'élèves de même famille			
	1 ^{er} élève	2 ^{ème} élève	3 ^{ème} élève	4 ^{ème} élève
Total droit scolarité	270 €	540 €	700 € au lieu de 810 €	900 € au lieu de 1080 €
1^{er} versement espèce	100 €	200 €	300 €	300 €
2^{ème} versement chèque	100 €	200 €	250 €	300 €
3^{ème} versement chèque	70 €	140 €	150 €	300 €

Je certifie sur l'honneur, que toutes les informations données ci-dessus sont exactes, et je m'engage à respecter les conditions d'inscriptions (page 2), le règlement intérieur de l'école (dont vous avez pris connaissance)

Signature de l'adulte ou du représentant légal (pour les mineurs)

Précédée de la mention « lu et approuvé ».

Fait à:.....Le: __ / __ / __

LES CONDITIONS D'INSCRIPTIONS:

- **Art. 1** L'école ALOUMMA dégage toute responsabilité en cas d'incident survenu à l'enfant en dehors des horaires de cours.
- **Art. 2** L'inscription est validée dès que la totalité des droits de scolarité sont acquittés avec les frais de dossier (se référer au tableau ci-dessus). Les paiements s'effectuent auprès des responsables de l'école (au moment de la validation définitive) dans une enveloppe en mentionnant le nom et prénom de l'élève.
- **Art. 3** En cas d'absence de l'élève, les cours ne seront ni rattrapés, ni remboursés.
- **Art. 4** Après son inscription dans une classe, l'élève ne pourra changer de créneaux horaires qu'après accord de la direction de l'école, dans la mesure des places disponibles et en fonction de son niveau.
- **Art. 5** La direction de l'école se réserve le droit d'annuler une classe, qui ne compterait pas un nombre suffisant d'inscrits. L'intégralité des droits de scolarité engagés seront alors remboursés.
- **Art. 6** En cas de grève ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté, l'école ALOUMMA ne saurait être tenue pour responsable de son incapacité à assurer les cours.
- **Art. 7** Le fait d'abandonner les cours (prévenir les responsables dans les plus brefs délais), l'abandon des cours doit se faire par une lettre écrite datée et signée en précisant les raisons et le nom de l'élève et éventuellement la photocopie du justificatif.
- **Art. 8** Les remises sont accordées en fonction de nombre d'enfants inscrits de même nom et de même famille, les remises sont modifiées une fois que l'un des inscrits quitte l'école, le droit de scolarité seront alors recalculés.
- **Art. 9** Toute place pédagogique prise vous engage et ne donne pas lieu au remboursement sauf en cas : Décès, déménagement, maladie, sur présentation du justificatif.
- **Art. 10** L'école ALOUMMA a le droit de demander par tous les moyens à tout inscrit majeur ou mineur par le biais de son représentant légal de régler les éventuels impayés restants.
- **Art. 11** Un délai de rétractation de 07 jours à compter de la validation définitive de l'inscription est possible ; en cas d'annulation, l'inscrit sera remboursé. Passé ce délai, l'inscrit ne pourra en aucun cas demander le remboursement et le montant intégral de la formation restera dû, à l'exception de cas de force majeure dûment reconnu.

Pour tous renseignements veuillez contacter :

MONSIEUR TAOUFIK Directeur de l'école au : 0652563199 ou

DOCTEUR OSMAN au : 0621031954.